

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 18 fr. Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: à Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78. — A Lille, au bureau de la Presse, rue de Valenciennes, 10. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 6. — A Valenciennes, au bureau de la Presse, rue de Valenciennes, 10. — A Valenciennes, chez M. Henri Lacroix, rue de la Station. — Au vu de la Station, aux Bibliothèques de la gare d'Alsace, de la gare de Nord et de la gare St-Lazare.

L'arrestation du lieutenant-colonel du Paty de Clam

CE NUMERO
Comprendant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

Voir les Cours de Bourse à la 5^e page

LE DÉPUTÉ DE LA NOUVELLE

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un des plus jolis portraits parlementaires esquissés par M. de Vogüé dans son roman, *les Morts qui parlent*, qui vient de paraître chez Plon et Nourrit.

Aristide Asserme, « le député bien parisien de la Nouvelle », suivant la formule consacrée des journaux où il écrivait, « le Canaque », comme l'appelaient la *Libre Parole* et l'*Autorité*, avec la spécialité de représenter l'esprit français au Parlement. Il y représentait par surcroît la Nouvelle-Calédonie, depuis qu'un concurrent richissime l'avait évincé de sa circonscription des Alpes-Orientales.

Créolo de Bourbon, venu tout jeune à Paris pour y publier des vers sous le patronage de son compatriote, Leconte de Lisle, il s'était fait ramasser un soir par Gambetta dans une loge d'actrice où le tribun portait ses hommages. Aristide s'accrocha à la redingote flottante du grand homme, l'amusa par son bagout, reçut de lui l'investiture d'un fief électoral dans les Alpes. Dépourvu de son canonicat, il reçut d'un ministère ami le siège de Nourméa, nouvellement créé.

Le député n'avait fait qu'une courte visite à l'île lointaine, sur un vaisseau de l'Etat qui l'y amena en conquérant. Les électeurs, quelques fonctionnaires et quelques colons, le renommaient fidèlement depuis cette époque. Les méchantes langues prétendaient qu'on allongait la liste électorale avec les forçats libérés et des canaques recrutés par le bâtonniste, comme dans l'Inde.

« Des électeurs littéralement électrisés » disait Asserme, car il les mettait en mouvement par un coup de câble officiel ; — « et vraiment libéraux, puisqu'ils ne demandent qu'une chose, la liberté !... »

Sceptique et joueur, très avisé sous ses airs de bouffon, rompu aux intrigues des couloirs où il promenait depuis quinze ans sa calvitie précoce, sa jolie barbe crépessée et sa façade aimable, populaire dans le salon de la Paix parmi ses confrères du journalisme, le créole retombait toujours sur ses pieds après les aventures fâcheuses ou l'entraînement de perpétuels besoins d'argent. Compromis dans le Panama, dans toutes les affaires suspectes, il passait chaque fois à travers les mailles du filet de la justice, reparais-sait souriant et acquitté.

Nul ne tenait rigueur à cet enfant gâté du Parlement, radical d'étiquette, ministériel quand le cabinet avait besoin d'un renfort, et qui évoluait savamment dans l'orbite du pouvoir, assez loin pour se faire payer ses services, assez près pour les offrir au bon moment.

Asserme devait ses succès à une imagination baroque et fertile. Au temps où il représentait les Alpes-Orientales, il avait un préfet peu maniable. Le cabinet d'alors hésitait à faire sauter cet administrateur. Une idée vint au député.

Il alla chez un marchand de couronnes funéraires, il choisit un bel article, jais noir, avec l'inscription : *Souvenirs et regrets*; il fit emballer, adresser France, sans nom d'expéditeur, à M. le préfet des Alpes-Orientales. Le lendemain, même envoi d'un autre magasin; et ainsi de suite chaque jour, pendant trois semaines. Tous les marchands de couronnes parisiens y passèrent.

Au troisième arrivage, les employés de la préfecture jâsèrent; les fonctionnaires et les journalistes du chef-lieu s'arrangèrent vite pour avoir affaire dans les bureaux précisément à l'heure où l'on débattait chaque matin le fatal colis. Au bout de huit jours, la ville était en liesse; pas d'autres conversations dans les cafés. Les deux feuilles locales exultaient; le préfet n'osait plus se montrer sur le mail. A la quinzième couronne, il était tout démonté. La plaisanterie avait coûté 25 louis à Aristide, mais son homme dut demander lui-même un changement.

Le « spirituel député de la Nouvelle » entretenait d'ailleurs sa réputation par les discours amusants où il demandait un peu de la marine budgétaire pour son île, « pour le paradis austral où nous ne savons en-ployer que nos damnés, où nous pourrions tous finir un jour, mes chers collègues, si la fortune inique faisait de nous des vaincus de la liberté. »

E.-M. DE VOGÜÉ.

CHOSÉS ET AUTRES
Entre bouillottes:
— J'en ai une chance... Un héritage d'un million qui vient de m'échouer.
— Tous mes compliments. Que vas-tu faire ?
— Partir... le manger...
— Permetts-moi de t'offrir l'apéritif...

Le jeune Beaufréme joue bruyamment.
— Tu sais bien, lui dit sa mère, qu'il ne faut pas faire de bruit quand ton père dort.
— C'est que... si j'en fais quand il ne dort pas, il me donne des taloches !

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dimanche 11 juin, la publication d'un roman d'un grand intérêt.

LA MARCHANDE DE FLEURS

par Xavier de Montépin

Informations

Réunion du Conseil des ministres
Paris, 2 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. LOUBET A EN BANQUET
M. Charles Dupuy, président du Conseil, a fait savoir, dit le communiqué officieux, qu'il présidera, demain soir, le banquet annuel de l'Association fraternelle des ouvriers et employés de Chemin de fer.

LE BUDGET DE 1900
Le ministre des finances réclame à ses collègues leurs propositions pour le budget de 1900.

TAXE D'OCTROI
Les ministres des finances et de l'intérieur ont fait signer un projet de loi autorisant la prorogation d'une taxe d'octroi jusqu'au 31 décembre 1900.

LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS DANS LES COLONIES
Le ministre des colonies a fait signer un décret portant l'organisation au personnel des travaux publics dans les colonies.

A LA COMMISSION DES DOUANES. — Les grains oléagineux. — Les tissus de soie pure
Paris, 2 juin. — La Commission des douanes a entendu, aujourd'hui, les ministres des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et de l'Agriculture.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a, sur la question des droits relatifs aux grains oléagineux et aux huiles, demandé à la commission, de surseoir à toute décision.

En ce qui concerne l'augmentation des droits sur les tissus de soie pure, qui fait l'objet des propositions de MM. Claude Ruyot et Bourard, M. Delcassé, ministre du commerce, a déclaré que le gouvernement était hostile au principe de ces propositions.

La commission entendra, dans sa prochaine séance, vendredi, un rapport provisoire de M. Noël, sur la question des tissus de soie pure.

Les obligations des brasseurs
L'officiel publie un décret déterminant les obligations complémentaires et de détail, ainsi que les déclarations, auxquelles sont tenus les brasseurs. Il fixe notamment :

- 1° Le mode de paiement des droits;
- 2° Les conditions d'agencement et d'installation des établissements et des chaudières à cuire et à bouillir;
- 3° Les dispositions à prendre pour déterminer le volume et la densité des moûts, ainsi que le nombre minimum de degrés hectolitres à imposer par brassin, le mode de reconnaissance des brassins et la période pendant laquelle cette reconnaissance pourra être effectuée;
- 4° Les prescriptions à remplir par les brasseurs;
- 5° Pour être exemptés de la taxe, le brasseur devra obtenir la restitution du droit de fabrication sur les bières exportées;
- 6° Les conditions auxquelles seront subordonnés l'introduction et l'emploi en brasserie des maltos, malt, moût, farine, sels végétaux et autres substances sucrées analogues, les bases d'imposition des produits régulièrement employés et des manquants constatés.

Un tramway à la rivière
Besançon, 2 juin. — Un accident terrible vient de se produire. Une voiture du tramway électrique en voulant prendre le contour du pont de Battant a déraillé. Elle a franchi le trottoir, enfoncé le garde-fou et est tombée dans la rivière qui coule dans cet endroit sur un fond de rochers.

Deux personnes ont été tuées et plusieurs blessées.
L'incident de Bruxelles
Bruxelles, 2 juin. — On assure que trente deux membres absents hier, au moment du vote, à la chambre de commerce française, vont donner leur démission.

M. Gérard va informer toutes les autorités belges que la chambre de commerce est dissoute.
La chambre de commerce française d'Anvers prépare une adresse de félicitations à M. Gérard.

Un vol important en Roumanie
Londres, 2 juin. — Une dépêche de Braïla (Roumanie) au Standard, donne les détails d'un vol important commis au préjudice d'une banque parisienne.

Les voleurs se sont emparés du carnet de chèques d'une banque roumaine, ont falsifié la signature du directeur, et par ce moyen ont réussi à toucher à cette banque parisienne et à deux banques de Londres des sommes très importantes.

Une collision de trains aux Etats-Unis
40 blessés
Chicago. — Une collision s'est produite sur la ligne du chemin de fer électrique aérien. Il y a eu quarante blessés, dont quelques-uns grièvement atteints.

Le serpent de mer
Le Daily Mail raconte que, sur le livre de bord du *Narcissus*, navire de la marine britannique, est inscrite la mention suivante, à la date du 21 mai :
« Observé un monstre marin de certainement plus de 150 pieds de longueur, s'avancant à ce qu'il semble à l'aide de vastes nageoires. »

Le *Narcissus* est revenu directement d'Extrême-Orient à Portsmouth, et ce monstre marin a été aperçu au large du cap Falcon, sur la côte d'Afrique.

LA GRÈVE DU CREUSOT

Le Creusot, 2 juin. — Les grévistes ont répondu à l'offre de la reprise de travail du gérant par une affiche disant que cette offre est un piège qui pourrait provoquer un conflit. Hier, matin, une réunion des groupes grévistes a eu lieu au square du Guide.

M. Charleux, président de la coopérative de Villechien, a prononcé une allocution.
Des démarches sont faites pour obtenir des adhésions aux statuts du syndicat.
A deux heures, une réunion s'est tenue à la Mofette. A quatre heures, le syndicat a fait voter la continuation de la grève et la résolution de ne pas reprendre le travail avant l'essai de conciliation devant le juge de paix.

Le préfet, le sous-préfet et le général ont eu, ce matin, un long entretien, à la suite duquel, le bruit court que plusieurs orateurs socialistes vont être expulsés du Creusot.

Les meetings tenus, boulevard du Guide, par les ouvriers qui n'ont pas repris le travail, ont décidé d'attendre le résultat de l'arbitrage du juge de paix. On attend, de Paris, M. Lavant, candidat socialiste révolutionnaire aux dernières élections, contre M. Schneider.

D'importantes renforts de troupes, qui ont été demandés à Dijon, arriveront ici demain matin.

Paris, 2 juin. — L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :
« Le Creusot, 2 juin, 2 h. soir. — Peu d'ouvriers se sont présentés à la rentrée des usines à midi et demi, et le travail n'a pas repris. Les hauts fourneaux ne peuvent être alimentés. »

« Chalon-sur-Saône, 2 juin. — Tout est calme jusqu'à présent à Montchanin, où quelques gendarmes ont été envoyés. La compagnie du Creusot y possède trois puits : Wilson, Gauffel et Longprende occupant, au total, 600 ouvriers. »

Le groupe socialiste de la Chambre
Paris, 2 juin. — Le groupe socialiste vient de recevoir de M. Dujoute, qui se trouve au Creusot, le télégramme suivant :
« Grève générale des mineurs de Montchanin; la tentative Schneider avortée; entrées nulles; évoyez collègues urgences. »

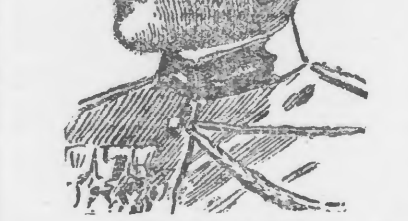
Le groupe socialiste a aussitôt désigné M. Devèze et Léonard qui partiront ce soir.

Indépendamment de la souscription personnelle de ses membres, le groupe a voté une somme de 100 francs en faveur des grévistes.

D'autre part, d'après les renseignements reçus un ministre de l'intérieur, un tiers des ouvriers du Creusot auraient repris le travail ce matin.

L'ARRESTATION DU PATY DE CLAM

Nouveaux détails
Nous avons annoncé, dans notre édition de vendredi matin, l'arrestation du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Le lieutenant-colonel du Paty de Clam, était, depuis le 12 septembre 1898, en non-activité par retrait d'emploi,



M. DU PATY DE CLAM
par décret du Président de la République Félix Faure, sur le rapport du général Zurlinden, a ce moment ministre de la guerre.

Il avait été, on le sait, l'officier de police judiciaire chargé de l'instruction du procès Dreyfus en 1894. Et son rôle dans cette lamentable affaire est trop connu maintenant, par la publication du dossier de l'enquête et par les débats de la Cour de cassation, toutes chambres réunies, pour qu'il soit besoin de le rappeler ici.

Le lieutenant Henry n'a pas été seul, mais qu'il a été lui-même que le complice de l'auteur principal et l'auteur principal du faux Henry est le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

« ... Comme la femme voilée n'est autre que du Paty, c'est donc lui qui, en septembre 1896, écrivait aussi la lettre signée « M. de la Roche » et destinée à augmenter les charges contre Dreyfus. »

L'arrestation
L'arrestation a eu lieu à sept heures et demie du soir, sur les ordres du ministre de la guerre.

Elle a été, on le sait, opérée par un capitaine de la garde républicaine qui, par deux fois déjà, dans la journée, s'était présenté en vain au domicile du colonel, 17, avenue Bosquet.

« Mais pour quel motif m'arrêtez-vous ? demanda le colonel qui était demeuré très calme. »

« Je n'ai pas à vous répondre. J'ai l'ordre de vous conduire au Cherche-Midi. »

Une voiture attendait ; et un quart d'heure après, les portes de la maison de détention militaire se refermèrent sur le prisonnier.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam avait été très affecté des attaques du capitaine Guignot ; le jour où il les eut connus par la publication du dossier de l'enquête dans le *Figaro*, le 26 avril dernier, il écrivit à son ministre d'autrefois, son chef de 1894, le général Moreau pour lui demander d'intervenir et de préciser son rôle.

Le général Moreau n'ayant pas répondu, le colonel du Paty lui adressa deux autres lettres, celles-ci chargées, qui eurent le même sort.

C'est alors qu'en désespoir de cause, certain, disait-il, de la parfaite rectitude de sa conduite, le lieutenant-colonel du Paty de Clam écrivit à son avocat, M. J. Moreau, pour lui expliquer sa terrible situation, puis au ministre de la guerre, M. Krantz, pour le supplier d'obtenir pour lui des juges.

Nous avons publié la lettre qu'il envoyait hier matin au général commandant la subdivision de la Seine, afin qu'elle fût, par lui, transmise à M. Krantz.

faire prévenir Mme du Paty de Clam qu'elle eût à lui rendre visite dans la soirée au Cherche-Midi, et il monta aussitôt en fiacre en compagnie de l'officier de la Garde républicaine.

On comprend, dès lors, combien sont faux les bruits qui ont été répandus sur un prétendu état d'agitation intérieure du prisonnier à son arrivée à la prison, et combien est faux aussi, le bruit, enregistré par la *Petite République*, d'une tentative de suicide du colonel après son incarceration.

Les motifs de l'arrestation
L'arrestation du colonel, bien qu'envisagée, dit-on, par le gouvernement, a été décidée, hier, d'une façon inopinée, à la suite de circonstances fortuites.

Quant aux motifs de cette décision, on n'en peut encore parler que par hypothèse; suivant les uns, l'arrestation se rattacherait aux faits qui ont été relevés au cours du procès en cassation, notamment par M. le commandant Guignot, faits retenus et commentés, comme nous le disons plus haut, par le rapporteur Ballot-Beaupré.

Déclaration de l'avocat du colonel
D'autres rapprochent de l'événement, cette phrase de la déposition Guignot : « Au contraire d'Henry, du Paty de Clam n'a pas la conscience nette. »

M. Joseph Menard, avocat du colonel, consulté par un grand nombre de nos confrères, n'a pu donner, sur ce point, d'éclaircissements décisifs.

« J'ai, dit-il, appris l'arrestation du colonel cette nuit. Je suis allé, ce matin, à 7 heures au Cherche-Midi, où je n'ai pu communiquer avec mon client. Il me fallait un permis du gouverneur militaire de Paris. »

« J'ai été Major de la Place, où j'ai demandé ce permis, je n'ai pu rencontrer le général Zurlinden; j'y dois retourner deux heures. »

Quant à l'imputation, sous laquelle on poursuit le colonel, le *Figaro* en tous cas dit bien que, depuis bientôt un an, M. du Paty de Clam a demandé, aux ministres de la guerre et des finances, d'être admis à se faire inscrire au barreau de Paris. Si c'est sur sa demande que l'ancien officier de police judiciaire a été envoyé au Cherche-Midi, il n'y a rien à dire, observe-t-on. Cela nous promet seulement de sensationnels débats où il faut s'en rapporter à l'assurance de l'accusé, le rapport Ballot-Beaupré pourrait passer un mauvais quart d'heure.

Mais si son arrestation est le fait de l'initiative gouvernementale, il en va tout autrement. Il est fort possible, estime-t-on généralement, qu'un incident de tribune soit soulevé aujourd'hui même à ce sujet.

Les révélations d'un député. — Pour l'arrestation de Rothchild. — Prochaine hécatombe
Paris, 2 juin. — Les renseignements qui suivent, nous sont donnés, à l'instant, par un député, à qui nous demandons quelle était l'impression dans les couloirs intimes.

« Je disais, nous dit-il, on n'éprouve aucune surprise, dès avant-hier, un certain nombre de nos collègues connaissant l'arrestation imminente de M. du Paty de Clam; il est poursuivi sous inculpation de faux. »

De quels faux, ou prétendus faux s'agit-il ? Je n'en sais rien, mais ce doit être des faux *Speranza*, ce qui explique le bruit de mise en liberté provisoire.

Les exécutions, assure-t-on, vont suivre; on prévoit l'arrestation du général de Pelloux, pour lundi, celle du général Goussier, pour la fin de la semaine; on prévoit également le déplacement imminent du général Rogot.

On ajoute que Rothchild est au courant de tout, que c'est lui qui, même tout, qu'il a remis, au président du Conseil, une liste des officiers qu'il veut voir poursuivis et frapper; ce n'est pas une indication qui a fournie, un désir qu'il a manifesté ce qui serait déjà énorme; c'est un ordre formel qu'il a donné, et personne ne doute ici qu'il ait des moyens de se faire obéir.

Dupuy et Krantz, un moment prêts à se rebeller, auraient été deux fois devant les menaces de Rothchild, seulement, pour ne pas révolter l'opinion, pour ne pas exciter l'armée, ils suivront le système des petits paquets; ils échelonneront les sacrifices.

Les renseignements que je vous donne là, et qui courent les couloirs intimes, sont venus ici par la personne même qui avait annoncé l'arrestation de M. du Paty de Clam; j'ai donc tout lieu de les croire exacts.

Le général Mercier
Un journal a annoncé, ce matin, qu'il serait question de l'arrestation prochaine du général Mercier. Cette nouvelle est démentie.

Disons, en passant, que ce dernier serait en mesure de se défendre victorieusement et que la poursuite dirigée contre lui pourrait avoir pour conséquence forcée la récondamnation Dreyfus par le conseil de guerre; il est bon de rapprocher ce bruit des propos tenus récemment par une haute personnalité du parti républicain et que nous avons relatés à leur heure.

Un homme de l'entourage de M. Dupuy a déclaré, à un de nos confrères, qu'en ce qui concerne le général de Boissière et le général Goussier, toute mesure sera ajournée, en raison de l'instruction ouverte contre M. du Paty de Clam, et d'un éventuel jaillir de nouveaux éléments de discussion.

LE PROCES EN REVISION

Paris, 2 juin. — La cour de cassation, toutes chambres réunies, est entrée en audience secrète à midi pour débattre sur l'affaire Dreyfus.

Jusqu'ici il y a très peu de monde dans les couloirs et l'on prévoit que l'arrêt ne sera rendu que demain.

La cour compte 45 conseillers, 3 présidents et un premier président, soit 49 magistrats en tout. Outre seulement d'entre eux n'ayant pu assister aux débats, 45 conseillers ont à prendre la parole.

Ils parleront par rang d'ancienneté et formuleront leur opinion sur les débats.

Comme ce sont tous d'anciens jurisconsultes assez loquaces, on estime que la moyenne de la parole de chaque magistrat durera un quart d'heure, donc cinq heures un quart seraient employées.

Ensuite viendra la discussion générale dont il est impossible de fixer la durée.

arrivés à Londres jeudi, ont rendu aussitôt visite à M. Emile Zola, qui se dispose à rentrer en France.

Le romancier prendrait avec son éditeur le paquebot de retour dans la soirée de samedi ou dans la matinée de dimanche.

Paris, 2 juin, 5 heures. — *Le Temps* dit qu'il est possible que M. Zola revienne, demain soir, ou dimanche, car il a pris, depuis longtemps, la résolution de rentrer en France, aussitôt après l'arrêt de la cour de cassation. Toutefois, ajoute ce journal, il n'y a encore aucune décision définitive au sujet de son arrivée.

Le commandant Marchand A PARIS

Paris, 2 juin. — Presque tous les journaux de ce matin, non seulement les journaux indépendants, mais encore plusieurs organes révisionnistes qui ne sont pas complètement aveuglés par la haine de l'armée, constatent la grande réception faite jeudi à Marchand et à ses vaillants compagnons par la population parisienne.

Mais en outre, les organes purement dreyfusards comme l'*Autorité*, la *Petite République*, le *Radical*, s'évertuent à dénaturer le caractère de cette magnifique réception et à en diminuer l'imposante grandeur. L'un de ces journaux affirme sans rire qu'il y avait peu de monde (!!!) sur le passage de Marchand, que la réception était maigre, que le héros africain n'a été acclamé que par « quelques brailleurs nationalistes » et des « échappés de capucines ».

Un autre journal dreyfusard reconnaît qu'il y avait une foule immense, mais qu'elle était d'une réserve glaciale. (!!!) Pour un peu, on écrit, si l'on osait, que Marchand a été acclamé par des hués et des sifflets.

Ces journaux en seront du reste pour leurs frais. Les milliers et les milliers de Parisiens qui ont acclamé hier Marchand ont dû hausser les épaules s'ils ont en connaissance de ces dénigrements insensés. Ce serait grotesque, si ce n'était profondément triste. Il est à regretter, avoir une haine étrange de tout ce qui porte l'uniforme et de tout ce qui peut exalter le patriotisme pour ne pas s'associer à une démonstration aussi émouvante que celle qui s'est produite jeudi dans les rues de Paris.

Mais on voit assez sur ce pénible sujet. Les journaux dreyfusards ont voulu nous vanter de par leur mépris la vérité, montrent tout simplement leur profond dépit, et ces quelques érailleries antifranchaises ne feront pas que Marchand n'ait été l'objet d'une inoubliable ovation populaire.

Les chansons populaires
Profitant de ce que le public était tout entière concentrée sur le même point, des canotiers organisés de petits concerts en plein vent où l'on fredonnait naturellement la gloire du héros du jour. A l'angle de la rue Louis-Grand et du boulevard, sous un réverbère, au pied du pavillon de Hanovre, trois chanteurs improvisés débattaient un immense placard, tout frais encore et qui venait de sortir de l'imprimerie.

Sous une immense gravure représentant l'entrée de Marchand à Paris, il n'y a pas moins de six chansons d'actualité. *Gloire au commandant Marchand*, sur l'air de l'*Régiment de Saumur* et *Mon usage à la Marcellaise des héros de Fashoda*, sur l'air de la « Marcellaise », naturellement; *Les Héros de la France*, sur l'air des « Pionsniers d'Anvers »; la *Paix Universelle*, sur l'air de l'*Oiseau qui vient de France*; *Honneur à la Mission Marchand*, sur l'air de la « *Caroline* »; et enfin la chanson qui rapporte le plus de succès, le *Commandant Marchand, héros de Fashoda*, sur l'air de la « France guerrière » — et la foule entonne en chœur le refrain :

Gloire à Marchand, superbe de vaillance, Acclamons tous ce valeureux soldat Qui fit flotter le drapeau de la France A Fashoda !

LA JOURNÉE DE VENDREDI
Le commandant Marchand et ses compagnons, harassés par les réceptions de ces jours derniers, sont restés ce matin au Cercle militaire, où ils ont même passé toute la matinée, ne recevant que quelques parents et intimes.

A neuf heures et demie, dans la cour du Cercle militaire, les officiers de la mission accompagnés de dix petits nègres qu'ils ont emmenés avec eux, ont été photographiés par M. Pierre Petit; puis les officiers sont retournés au cercle où ils ont dîné à midi.

De nombreux curieux stationnaient devant le Cercle militaire, criant : Vive Marchand ! Vive l'armée ! « Il n'est produit aucun incident. »

Le désintéressement de Marchand
On sait qu'un prix de 15,000 francs, de l'Académie des sciences morales, a été décerné au commandant Marchand et que celui-ci va les donner à un œuvre coloniale.

Nous apprenons, en outre, que le père du commandant a refusé le bureau de tabac qui lui avait été offert par le gouvernement.

Le drapeau de la mission Marchand
M. Georges Berry va déposer tout à l'heure sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif aux Invalides le drapeau de la mission Marchand dont les trois couleurs flotteront à Fashoda le 10 juillet 1898.

Cette proposition est signée de 107 députés, parmi les noms desquels nous relevons ceux de MM. Lasserre, le général Lacour, de Ramel, Denys Cochin, de Baudry d'Asson, de Malé, le Myre de Vilers, Jules Danstet, Pichon, Henry Cochon, Gaud, Delpech-Cantaloup, de Montaigu, Galot, de Pontbriand, Anthime Ménard, comte d'Aulan, etc.

Initiative des nationalistes, en ce qui concerne le drapeau de Fashoda, a irrité le clan radical, qui s'est avisé d'une surenchère.

M. Le Hérisse va déposer, en effet, de son côté, un projet de résolution invitant le ministre de la guerre à déposer, aux Invalides, l'étendard derviche enlevé à Fashoda par la mission aux malades au combat du 23 juillet.

Les membres de la mission à la revue du 11 juillet
Paris, 2 juin. — Le gouvernement a décidé que les membres de la Mission Marchand, y compris les soldats soudanais, participeraient à la revue du 11 juillet.

L'APRÈS-MIDI
Paris, 6 heures 35 soir. — Le commandant Marchand est sorti dans l'après-midi, du Cercle militaire accompagné de son frère, et de plusieurs officiers de ses amis personnels.

Le capitaine Barrière est parti après déjeuner avec sa mère, qui était venue le chercher au Cercle.

Les autres officiers de la mission ont fait différentes courses dans Paris, accompagnés par plusieurs de leurs camarades.

Les sous-officiers de la Mission, qui sont logés à la caserne de la Tour Maubourg, ont pris part à un repas que leur ont offert leurs collègues de la garnison de Paris.

Ce qui a prouvé Marchand
Un résultat pratique de la mission
Sait-on bien, dans le grand public français, dit *la Mutia*, à quel usage servit, en somme, la merveilleuse traversée de l'Afrique par le commandant Marchand et ses compagnons ?
A côté du but politique et patriotique assigné aux